

**1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD**

**Mise en oeuvre du dispositif "Pack Mutation" visant  
à libérer de grands logements sociaux sous-occupés  
par des ménages de composition familiale peu élevée**

**Rapport n° CP/2011/292**

**Service gestionnaire :**  
Direction de l'habitat

**Résumé :**

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide à OPUS 67 afin de libérer deux appartements de type T 5 et permettre leur attribution à une famille en attente de grand logement et/ou relevant du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Les deux logements libérés se situent 6, rue de l'Eglise St Joseph à Haguenau et 6, rue du 19 mars à Hatten.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) adopté par l'Etat et le Département du Bas-Rhin le 26 avril 2010 sont préconisées des actions en faveur de l'accès au logement des grandes familles.

Le PDALPD a validé la création du dispositif « PACK MUTATION » destiné à encourager le déménagement vers des logements plus petits, des ménages dont la composition familiale s'est considérablement réduite, mais qui se maintiennent dans les grands logements (T5 et plus). Ce dispositif est étendu aux T4 si les relogements concernent des locataires relevant du PDALPD, et à tout appartement si les relogements concernent des locataires âgés et/ou handicapés acceptant un logement adapté par le bailleur social à la perte d'autonomie et au handicap.

Afin d'inciter à la libération de ces logements, le Département du Bas-Rhin propose des aides financières aux ménages qui acceptent un relogement dans une habitation plus petite proposée par les bailleurs sociaux.

A ce titre, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen le dossier de deux locataires d'OPUS 67.

- 1) Une famille est locataire d'un appartement type T5 sis 6, rue du 19 mars à Hatten. Elle a donné son accord pour un échange dans un logement de type T 3 à Lauterbourg, 1 Impasse des Acacias.

Les frais à engager par notre collectivité pour cette famille concerneraient :

- le versement du dépôt de garantie à OPUS 67, soit 241,31 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 6 583,68 €.

- 2) Une famille est locataire d'un appartement type T5 sis 6, rue de l'Eglise St Joseph à Haguenau. Elle a donné son accord pour un échange dans un logement de type T 3 à Haguenau 18, rue de l'Ecole St Joseph.

Les frais à engager par notre collectivité pour cette famille concerneraient :

- le versement du dépôt de garantie à OPUS 67, soit 256,81 € ;
- les frais de remise en état de l'appartement à verser au bailleur OPUS 67 à hauteur de 2 656,13 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25909	65-65737-72	17 000,00 €	17 000,00 €	9 737,93 €

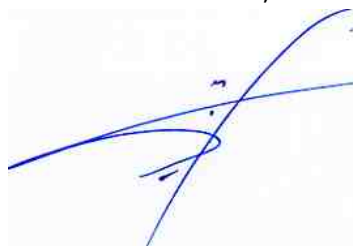
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 9 737,93 € à OPUS 67 dans le cadre de la mise en oeuvre du dispositif "Pack Mutation" destiné à libérer de grands logements sociaux sous-occupés, selon le détail précisé dans le tableau ci-annexé.*

*Elle approuve, par ailleurs, les deux conventions d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et OPUS 67, et autorise le Président du Conseil Général à les signer.*

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL